

BODY ONE

Société Anonyme à Conseil d'Administration

au capital de 2 076 800 €

Siège social à PANTIN (93500)

47-49, rue Cartier Bresson

RCS BOBIGNY 420 050 916

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE

RAPPORT DE GESTION

SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire en application des statuts et des dispositions du Code de Commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, des résultats de cette activité et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

ACTIVITE ET PRSPECTIVES

Tout d'abord, il sera rappelé qu'après une période d'observation, un plan de redressement a été adopté par le Tribunal de Commerce de BOBIGNY le 3 décembre 2013, avec apurement du passif sur les bases largement commentées lors de l'approbation annuelle des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014 et visées, plus particulièrement, au rapport du Conseil d'Administration.

Aussi et depuis l'adoption de ce plan, la priorité a été et se trouve être l'apurement du passif en parfaite harmonie avec le Commissaire à l'exécution du plan, Maître Philippe BLERIOT, lequel a été nommé par le Tribunal de Commerce de BOBIGNY pour la durée du plan, soit dix (10) ans.

Il faut rappeler que par jugement du Tribunal de Commerce de Bobigny, il a été acquis à la société BODY ONE un moratoire de deux années quant aux versements des dividendes au titre de l'année 2020 et 2021.

Il faut noter que le Plan d'apurement du passif touche à son terme puisque les derniers dividendes seront versés sur l'exercice clôturant au 31 décembre 2026.

Eléments significatifs de l'exercice

Engagements hors bilan

La Société pourrait se trouver débitrice à l'égard de son Dirigeant, d'une somme de 4 151 076,60 € suite aux divers abandons de compte courants, assortis de la clause de retour à meilleure fortune, remboursements à intervenir, en tout ou partie, si l'activité de la Société permet d'y faire face et ce, dans les délais impartis aux termes des différents protocoles intervenus, dûment ratifiés selon Conseils d'Administration.

Perspectives

L'objectif clairement défini est de sortir du Plan de sauvegarde d'ici la fin de l'année 2025 / courant d'année 2026, et concomitamment, céder Body One à des investisseurs étrangers ou pas.

Des sociétés chinoises semblent à ce jour intéressées par le nom, le marché et également par le fait que Body One soit une société cotée au marché libre.

PRESENTATION DES COMPTES

Compte de résultat

Quelques chiffres :

Le chiffre d'affaires enregistré par la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'établit à 0 € (0,089 million au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024) ;

Dans le même temps, l'ensemble des autres achats et charges externes est en baisse : 0,034 million au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 (0,069 million au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024).

Au titre de son exercice clos le 31 décembre 2025 Body One a enregistré un résultat d'exploitation déficitaire de 0,040 million (contre un résultat déficitaire de 0,115 million au titre de son exercice clos le 31 décembre 2024).

Le résultat financier de Body One est quant à lui inexistant.

Et enfin, au titre de son exercice clos le 31 décembre 2025 Body One a enregistré un résultat exceptionnel bénéficiaire de 0,0576 million, (contre un résultat bénéficiaire de 0,1492 million au titre de son exercice clos le 31 décembre 2024 dû essentiellement à un nettoyage des compte).

Ainsi et compte tenue de ces éléments la société Body One a enregistré un déficit net de 39 480 €.

Bilan

Au 31 décembre 2025, le total du bilan de Body One s'élève à 0,515 million (0,457 million à la clôture de l'exercice précédent).

Concernant l'actif, nous notons peu d'écart significatif

Concernant le passif du bilan de la Société : cette évolution correspond pour sa plus grande part à une diminution des dettes fournisseurs (0,035 million au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025, contre 0,065 million au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024) et une augmentation des dettes financières (1,845 million au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025, contre 1,655 million au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024). Cette dernière augmentation est due pour l'essentiel à l'augmentation du compte courant du dirigeant - Monsieur Ariel Amsellem –.

Proposition d'affectation du résultat

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale des Actionnaires d'affecter le déficit net de 39 480 € enregistrée par la société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 comme suit :

Origine :

Report à nouveau	€ (3 774 447)
Résultat de l'exercice	€ (39 480)
Total à affecter	€ (3 813 927)

Affectation :

Report à nouveau	€ (3 813 927)
Total affectation	€ (3 813 927)

Aucun dividende ne sera donc mis en paiement au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le Conseil d'Administration rappelle qu'aucun dividende n'avait été mis en paiement au titre des trois (3) exercices précédents.

POURSUITE D'ACTIVITE

Compte tenu des éléments évoqués ci-dessus, nous constatons que les capitaux propres de la société Body One sont, au 31 décembre 2025, inférieurs à la moitié du capital social.

Ainsi pour permettre la réalisation de la vente de la société Body One à des investisseurs potentiels, il est essentiel que la société Body One puisse poursuivre son activité.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard aux dispositions de l'Article L. 232-1 du Code de Commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

PARTICIPATIONS - CONTROLE

Rappel : Notre société détenait les participations suivantes :

- 100 % du capital de la société LDMC, sise 47 rue Cartier Bresson à Pantin ;
- 50 % du capital de la société STOCKING CORP, sise 47-49 rue Cartier Bresson à Pantin ;
- 100 % du capital de la société CACHEMIRE CARTIER, sise 47 rue Cartier Bresson à Pantin ;
- 85 % du capital de la société Laboratoire SENI, sise 47-49 rue Cartier Bresson à Pantin.
- 100 % du capital de la société TRADE INVEST, sise 47-49 rue Cartier Bresson à Pantin.
- 100 % du capital de la société PREMIUM EXPORT, sis 31 rue de Constantinople 75 008 Paris.

Toutefois, il faut noter que toutes les sociétés nommées ci-dessus, à la suite d'une mise en liquidation judiciaire le 16/08/2022 – (Premium export le 21/07/2022) jugements prononcés par le tribunal de commerce de Bobigny et celui de Paris sont radiés d'office pour insuffisance d'actif depuis le 25/06/2024 (10/06/2025 pour PREMIUM EXPORT).

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce nous vous prions de trouver ci-dessous le solde des dettes fournisseurs :

35 K € H.T.

Les factures non réglées à la date de clôture de l'exercice sont > à 90 jours.

Il faut noter cependant que plus de 90 % de ces factures font partie du Plan de continuation avec étalement du paiement, à l'origine sur 10 ans, la dernière échéance de paiement devant intervenir courant 2026.

Les délais de paiement sont contractuels pour la plus grande partie.

Concernant le solde des créances clients de 96 K € H.T. nous constatons que le délai de paiement des factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice est > à 90 jours.

PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'Article L. 225-102-1, al. 3 du Code de Commerce, veuillez trouver ci dessous la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société :

- Monsieur Ariel Amsellem Indépendamment de son mandat de Président du conseil d'administration et de Directeur général de Body One, Monsieur Ariel Amsellem est également :
Gérant de la SCI Sophie ;
Gérant de la société AMS Island ;
Co-gérant de la société en nom collectif Cristal Marine ;
- Mademoiselle Joy Amsellem Indépendamment de son mandat d'administrateur de Body One, Mademoiselle Joy Amsellem est également :
Gérante de la société à responsabilité limitée Joy ;
- Monsieur Steeve Amsellem Indépendamment de son mandat d'administrateur de Body One, Monsieur Steeve Amsellem est également :
Co-gérant de la société en nom collectif Cristal Marine ;
- Monsieur Patrick Fellous n'exerce, pour sa part, aucun autre mandat.

SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Aucun des mandats des Administrateurs n'est arrivé à expiration.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons d'approuver la convention pouvant entrer dans le champ d'application des dispositions de l'Articles L. 225-38 du Code de Commerce, ayant pu être conclues au cours de l'exercice écoulé, ainsi que la poursuite de celles régulièrement autorisées et conclues antérieurement.

CONVENTION PORTANT SUR DES OPERATIONS COURANTES

Il faut noter qu'il n'y a pas eu de nouvelles opérations courantes au titre de cet exercice.

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

En amont les opérations comptables et financières sont réalisées par un comptable en interne.

Le résultat de ces opérations est vérifié par le président dans un premier temps puis validé par l'expert comptable de la société.

Ainsi, nous estimons :

- Que les opérations sont réalisées et sécurisées comme il se doit ;
- Que les informations financières sont fiables ;

- Que les lois, les réglementations et les directives de l'organisation sont respectées.

INFORMATION RELATIVE A LA DETENTION DU CAPITAL SOCIAL

A la date du 24 juin 2025 (dernier état de l'actionnariat édité par UPTEVIA) l'actionnariat de la société se composait de 3 776 000 titres répartis comme suit :

- Monsieur Ariel Amsellem (Président du Conseil d'Administration de la société BODY ONE) 75,41 %
- Monsieur Pascal Estève 12,04 %
- Flottant 12,55 %

REMUNERATION DE L'ORGANE DE DIRECTION

La rémunération allouée à l'organe de direction est celle visée dans les comptes annuels.

TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Est annexé au présent rapport, le tableau des résultats de la Société au cours des cinq (5) derniers exercices.

EN CONCLUSION,

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

